

Décret

Générale

colonial

Décret n° 23-402-1930 13 avril 1930

n° 23-402-1930 13

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 avril 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la Côte Française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le Régime financier des colonies Vu le décret du 22 février 1929, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont approuvés les arrêtés pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en Conseil d'administration, à la date des 1er et 28 février 1930, et portant ouverture, À divers chapitres du budget local pour l'exercice 1929, de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 810.000 francs. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé d'exécuter le présent décret.

GASTON DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, François Prételomme.**